



L'an deux mille dix-neuf le 30 janvier,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de
Catherine MOULIN
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 23/01/2019

Présents : **ASTIE, HOEZELLE, LANCEAU, MOREL, MOULIN, PICHON, ROMANET,**
Excusés : **BORDAS, CARTON, CHAPELLIER, DETOLLE**
Virginie BORDAS donne procuration à Régis MOREL
Alain DETOLLE donne procuration à Catherine MOULIN
Marion CHAPELLIER donne procuration à Françoise ROMANET
Secrétaire : HOEZELLE,

DCM 2019/7 : remboursement de frais de déplacements

Madame Desnoyer se rend régulièrement à la médiathèque de Felletin pour échanger et prendre de nouveaux livres et documents pour la bibliothèque communale. Il s'agit d'accepter le remboursement des frais de déplacements de Marie Pierre Desnoyer : déplacements bimensuels à la médiathèque de Felletin pour réassortiment du fonds pour la période de septembre à décembre 2018.

Le conseil à l'unanimité, accepte ce remboursement de frais.

À Faux-la-Montagne, le 6/02/2019,

Le Maire

Catherine MOULIN